

SÉANCE DU 9 AVRIL 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 9 avril 2014, à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BÉLANGER, Donald	représentant	Rimouski
DUCHESNE, Robert	maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
MICHAUD, Jasmin	représentant	Saint-Valérien
MORISSETTE, Réjean	maire	Esprit-Saint
PELLETIER, Roland	représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
PERREAULT, Marnie	mairesse	Saint-Fabien
PIGEON, Gilbert	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
SIROIS, Charles	maire	La Trinité-des-Monts
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
VIGNOLA, André-Pierre	maire	Saint-Marcellin

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 35.

14-082 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

14-083 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CM

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires du 12 mars 2014, avec dispense de lecture.

14-084 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CA

Il est proposé par Roland Pelletier, appuyé par Charles Sirois et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité administratif du 12 mars 2014 et de la séance extraordinaire par voie téléphonique du 27 mars 2014 avec dispense de lecture.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier a fait préalablement à la présente séance un bref suivi des procès-verbaux et des différents comités de la MRC.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du Conseil les différentes correspondances reçues.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14-085 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2013

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil le rapport financier pour l'exercice financier 2013 et le rapport du vérificateur externe.

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette accepte le rapport financier pour l'exercice financier 2013 et le rapport du vérificateur externe.

14-086 APPUI AU PROJET CHEMIN DE SAINT-RÉMI

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu l'occasion d'être informés que le Chemin de St-Rémi, un sentier de pèlerinage multiple qui se déploiera de la municipalité de St-Adrien en Estrie jusqu'à Cap-des-Rosiers, en Gaspésie empruntera les chemins et sentiers de notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette présentation nous a permis de constater la teneur de ce projet porteur et mobilisateur et a suscité un grand intérêt de par sa nature unique et des retombées que celui-ci engendrera pour notre collectivité;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par André-Pierre Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette confirme son appui à la mise en place de ce projet en co-création (promoteurs/MRC).

14-087 APPUI AU PROJET DE LA ROUTE DU GRAND AIR

CONSIDÉRANT QUE des représentants socioéconomiques de quatorze municipalités se sont regroupés, au cours des derniers mois, afin de définir un projet de route touristique « signalisée » auprès des ministères des Transports et du ministère du Tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le parcours de cette nouvelle route touristique traversera les municipalités de Saint-Marcellin, de Saint-Narcisse-de-Rimouski, de La Trinité-des-Monts et d'Esprit-Saint;

CONSIDÉRANT QUE le nom retenu, soit « la route du Grand air », convient bien aux principaux produits d'appel de la région en évoquant à la fois nos grands espaces panoramiques et l'air pur que l'on respire;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de cette nouvelle route touristique rejoint une des grandes orientations d'aménagement du *Schéma d'aménagement et de développement* qui consiste à « renforcer et promouvoir le potentiel récréatif sur le territoire de la MRC de Rimouski-

Neigette »;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle route touristique permettra de positionner la Réserve faunique Duchénier, la Réserve faunique de Rimouski, la ZEC du Bas-St-Laurent, le Centre des Opérations Dignité ainsi que le Canyon des Portes de l'Enfer comme des « points d'ancrage » de la route;

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette donne son appui au projet d'implantation d'une troisième route touristique au Bas-Saint-Laurent et donne aussi son accord pour son appellation, soit « La route du Grand air ».

14-088 CLD RIMOUSKI-NEIGETTE / MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux règlements généraux du CLD Rimouski-Neigette, le conseil des maires de la MRC doit entériner l'élection des administrateurs et la nomination des membres du conseil d'administration.

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Jasmin Michaud, et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette entérine l'élection des administrateurs et la nomination des membres du CLD Rimouski-Neigette à savoir :

- MUNICIPAL (préfet de la MRC) : M. Francis St-Pierre
- MUNICIPAL (conseiller de la ville de Rimouski) : M. Donald Bélanger
- MUNICIPAL (conseiller de la Ville de Rimouski) : M. Pierre Chassé
- MUNICIPAL (maire d'une municipalité) : M^{me} Marnie Perreault
- AGROALIMENTAIRE : M. Gilbert Pigeon
- COMMERCE & SERVICES : M. Pierre L'Heureux
- CULTURE : M. Benoît Vaillancourt
- ÉCONOMIE SOCIALE : M. Olivier Riopel
- FORET : M. Éric Bélanger
- RESS.NAT./INDUSTRIE ET TECH. : M. Denis Osmani
- TIC : M. Daniel Gignac
- MARITIME : M. Alain Richard
- ÉDUCATION/MAIN-D'ŒUVRE : M^{me} Lyne Beaulieu
- TOURISME : M. Serge Guay

Il est de plus convenu que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette entérine la nomination par la Ville de Rimouski de Donald Bélanger au siège 2.

14-089 NOMINATION AU SEIN DE COMITÉS / COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE le siège 1 du comité consultatif agricole de la MRC de Rimouski-Neigette est actuellement vacant;

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette nomme Charles Sirois au siège 1 du comité consultatif agricole.

14-090 NOMINATION AU SEIN DE COMITÉS / TABLE
LOCALE DE CONCERTATION SOUTIEN À
L'AUTONOMIE DES PERSONNES AINÉES

Il est proposé par André-Pierre Vignola, appuyé par Robert Duchesne que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette nomme Roland Pelletier comme représentant à la Table de concertation soutien à l'autonomie des personnes aînées.

14-091 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC /
REDDITION 2013

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Marnie Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette entérine le rapport de reddition pour l'année 2013.

Copie de la présente résolution devant être transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

14-092 CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il est proposé par Charles Sirois, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les termes du contrat à intervenir avec le directeur général et secrétaire-trésorier et autorise la signature par le préfet.

14-093 MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION
DU PERSONNEL CADRE

CONSIDÉRANT QUE le chef de division prévention de la MRC s'occupe également du volet sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter le volet sécurité civile à son titre ;

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par André-Pierre Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la modification à la Politique de gestion du personnel cadre afin que le titre de chef de division prévention soit remplacé par le titre de chef de division prévention et sécurité civile.

AMÉNAGEMENT

14-094 AUTORISATION DE SIGNER ET DE DÉPOSER
DES DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION
AUPRÈS DU MDDEFP / COURS D'EAU XAVIER-
BOUCHER À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a la compétence exclusive dans les domaines des cours d'eau et des lacs en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'autorisation et de certificats d'autorisation présentés au MDDEFP doivent être accompagnées d'une résolution du conseil des maires autorisant le directeur général à signer et à présenter lesdites demandes au MDDEFP;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réaménagement du cours d'eau Xavier-Boucher et d'un cours d'eau secondaire sont nécessaires pour assurer un développement harmonieux des phases 19 et 20 des Prés du Saint-Rosaire à Rimouski;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le dépôt du projet de réaménagement du cours d'eau Xavier-Boucher et d'un cours d'eau secondaire à l'égard des phases 19 et 20 des Prés du Saint-Rosaire à Rimouski et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit autorisé à signer les documents destinés au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

14-095 AUTORISATION DE SIGNER ET DE DÉPOSER DES DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDEFP / CONDUITE D'AQUEDUC SOUS LA RIVIÈRE DU BIC À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a la compétence exclusive dans les domaines des cours d'eau et des lacs en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'autorisation et de certificats d'autorisation présentés au MDDEFP doivent être accompagnées d'une résolution du conseil des maires autorisant le directeur général à signer et à présenter lesdites demandes au MDDEFP;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc qui passe sous la rivière du Bic sont nécessaires, afin de fournir à la population locale une eau potable de qualité et en quantité;

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le dépôt du projet de remplacement de la conduite d'aqueduc qui passe sous la rivière du Bic de la ville de Rimouski et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit autorisé à signer les documents destinés au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

14-096 AUTORISATION DE SIGNER ET DE DÉPOSER DES DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDEFP / RÉFECTION DES PILIERS 9 ET 10 DE L'ÉCLUSE PRICE À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a la compétence exclusive dans les domaines des cours d'eau et des lacs en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'autorisation et de certificats d'autorisation présentés au MDDEFP doivent être accompagnées d'une résolution du conseil des maires autorisant le directeur général à signer et à présenter lesdites demandes au MDDEFP;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des piliers 9 et 10 de l'écluse Price à Rimouski sont nécessaires, afin d'assurer son intégrité et sa sécurité;

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le dépôt du projet de réfection des piliers 9 et 10 de l'écluse Price à Rimouski et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit autorisé à signer les documents destinés au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

14-097 AUTORISATION DE SIGNER ET DE DÉPOSER DES DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDEFP / MODIFICATION AU DÉVERSOIR DU BARRAGE DU LAC À L'ANGUILLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a la compétence exclusive dans les domaines des cours d'eau et des lacs en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'autorisation et de certificats d'autorisation présentés au MDDEFP doivent être accompagnées d'une résolution du conseil des maires autorisant le directeur général à signer et à présenter lesdites demandes au MDDEFP;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au déversoir du barrage du lac à l'Anguille permettront de régénérer la population d'anguilles d'Amérique en plus de permettre l'abaissement du niveau du lac;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Charles Sirois et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le dépôt du projet de modification au déversoir du barrage du lac à l'Anguille et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit autorisé à signer les documents destinés au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

14-098 AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT no 823-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté le Règlement no 823-2014 qui vient modifier le Règlement no 311-2006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE ledit Règlement no 823-2014 est conforme aux

objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement n'a pas à être soumis au comité consultatif agricole puisqu'il n'affecte pas de façon particulière la zone agricole désignée;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Marnie Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement no 823-2014 de la Ville de Rimouski, afin de favoriser l'émergence de projets présentant une qualité architecturale sur une nouvelle portion de la rue Saint-Germain Est et que le directeur général et secrétaire-trésorière de la MRC soit désigné pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

14-099 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Avis de motion est donné par Gilbert Pigeon, que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette adoptera lors d'une prochaine réunion du conseil avec dispense de lecture le Règlement 3-14 intitulé : « *Règlement de remplacement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement en vue de réformer les limites des périmètres urbains des municipalités de La Trinité-des-Monts, d'Esprit-Saint et de Saint-Narcisse-de-Rimouski.* »

CULTURE ET PATRIMOINE

14-100 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2013-2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette a autorisé une aide financière de 1 000 \$ à la Corporation Sports et Loisirs de Saint-Valérien par le biais de l'entente de développement culturel 2013-2015 lors de la séance ordinaire du conseil des maires du 10 juillet 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Sports et Loisirs de Saint-Valérien a soumis une modification au projet en date du 31 mars 2014 qui ne change pas le montant de l'aide financière demandée ;

Il est proposé par Charles Sirois, appuyé par Marnie Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette accepte la modification au projet et confirme l'aide financière de 1 000 \$ par le biais de l'Entente de développement culturel 2013-2015.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14-101 PACTE RURAL / PROJETS CONCERTÉS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD Rimouski-Neigette ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est présent dans le tableau de reddition en ligne approuvé par le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette lors de la séance ordinaire du conseil des maires du 12 mars 2014 ;

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette accepte la demande d'aide financière pour le projet suivant, à même le budget du Pacte rural 2007-2014 des projets concertés :

- Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière :
37 310 \$ (refaire la patinoire)

14-102 PACTE RURAL / RAPPORT ANNUEL 2013

Il est proposé par Roland Pelletier, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette accepte le rapport annuel du Pacte rural pour l'année 2013 et le dépose au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Copie de la présente résolution devant être transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire.

14-103 PACTE RURAL / SIGNATURE DE L'ENTENTE 2014-2019 DANS LE CADRE DE LA PNR 2014-2024

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet à signer l'entente 2014-2019 dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024.

14-104 AIDE FINANCIÈRE / COSMOSS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette s'est engagée comme partenaire financier dans la démarche Cosmoss et verse, annuellement, au fiduciaire de cette table de concertation une aide financière de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} avril 2013, ce qui correspond à la phase 4 de Cosmoss, c'est l'UQAR qui agit comme fiduciaire de Cosmoss;

Il est proposé par Charles Sirois, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette confirme et verse une contribution financière de 4 000 \$ à Cosmoss pour la démarche 2014-2015.

14-105 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / FESTIVITÉS

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par André-Pierre Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette autorise, sur réception de la demande et d'un rapport d'activités incluant le rapport financier, le versement d'une aide financière de 750 \$ à chacune des activités suivantes :

- Festival de la Petite Campagne (St-Eugène)
- Vieux Théâtre de Saint-Fabien (St-Fabien)
- Concert des Îles du Bic (Le Bic)
- Festival de Théâtre amateur (Esprit-Saint)
- Feste médiévale (St-Marcellin)
- Festival Country Western (La Trinité-des-Monts)
- Festival de la Fenaison (St-Narcisse)
- Festival interculturel (Rimouski)
- Fête au Village (Saint-Valérien)

TRANSPORT

14-106 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette offre les services de transport collectif depuis 2009 ;

CONSIDÉRANT les modalités d'application du *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif - volet 2 : subventions au transport collectif régional, article 7* prévoyant que la contribution du ministère des Transports du Québec correspondre au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural, usagers et municipalités) et ce jusqu'à une concurrence de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette prévoit contribuer pour l'année 2014 pour un montant de 104 480 \$ provenant des revenus des usagers (33 000 \$) et de la contribution des municipalités et de la MRC (71 480 \$);

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette confirme au ministère des Transports du Québec sa contribution financière pour l'année 2014 pour un montant minimal de 50 000 \$ et demande au ministère des Transports la contribution de 100 000 \$ prévue par le *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif - volet 2 : subventions au transport collectif régional, article 7*.

Copie de la présente résolution devant être transmise au ministère des Transports du Québec.

14-107 TRANSPORT INTER-MRC

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette a accepté, lors de la séance ordinaire du conseil des maires du 12 mars 2014, la demande du TAC de la Mitis concernant une participation financière de 5 000 \$ pour la poursuite, pour une année supplémentaire, de l'expérience pilote en transport collectif entre les MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est pour l'année 2014 et qu'il y a lieu de faire la précision ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de prévoir l'aide financière pour l'année 2013 ;

Il est proposé par Charles Sirois, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette :

- précise que l'aide financière prévue dans la résolution 14-079 est pour l'année 2014
- accepte la demande du TAC de la Mitis concernant une participation financière de 5 000 \$ pour l'année 2013 pour la poursuite de l'expérience pilote en transport collectif entre les MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis.

AUTRES

14-108 MOTION DE RECONNAISSANCE / NANCY BRISSON

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette transmette sa reconnaissance à Nancy Brisson, commis à la comptabilité de la MRC de Rimouski-Neigette, pour son travail remarquable et pour le caractère dont elle a fait preuve compte tenu du congé de maladie de Céline Lepage et du décès de Louise Audet.

14-109 MOTION DE FÉLICITATIONS / FESTE MÉDIÉVALE, SAINT-MARCELLIN

Il est proposé par André-Pierre Vignola, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses félicitations à la Feste médiévale, lauréate régionale des Grands Prix du Tourisme Québécois 2014 dans la catégorie *Festivals et événements touristiques – budget d'exploitation de moins de 300 000 \$*.

14-110 MOTION DE PROMPT RÉTABLISSEMENT / MONSIEUR EDDY CHARRON

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses souhaits de prompt rétablissement à Monsieur Eddy Charron, membre du comité consultatif agricole.

14-111 MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR HAROLD LEBEL, DÉPUTÉ DE RIMOUSKI À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Il est proposé Donald Bélanger, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette transmette à Monsieur Harold Lebel ses félicitations pour son élection lors des dernières élections provinciales à titre de député dans la circonscription de Rimouski à l'Assemblée nationale.

14-112 MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR PHILIPPE COUILLARD, PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Il est proposé Réjean Morissette, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette transmette à Monsieur Philippe Couillard ses félicitations pour son élection lors des dernières élections provinciales à titre de Premier ministre du Québec à l'Assemblée nationale.

14-113 APPUI À UN PROJET D'IMPLANTATION D'UNE USINE DE GRANULES DE BOIS TORRÉFIÉS / APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'ESPRIT-SAINT

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, en partenariat avec la Compagnie canadienne de Biopellets, étudie actuellement des projets d'implantation d'usines de granules de bois torréfiés au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Esprit-Saint a manifesté sa volonté de soumettre sa candidature pour le projet d'implantation d'une usine de granules de bois torréfiés dans sa municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint une des grandes orientations d'aménagement du *Schéma d'aménagement et de développement* qui consiste à « diversifier la structure économique sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette »;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre un des objectifs de l'affectation forestière du *Schéma d'aménagement et de développement* qui consiste à « s'assurer que l'exploitation de la ressource forestière crée des retombées économiques favorables au niveau local, afin de garantir la viabilité des communautés qui dépendent de cette ressource »;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Charles Sirois et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette donne son appui à la candidature de la municipalité d'Esprit-Saint pour le projet d'implantation d'une usine de granules de bois torréfiés dans sa municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 13.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.